

RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT LAMANDA DU 5 MARS

J'ai donc été reçu, à ma demande, mercredi 5 mars, par Monsieur Vincent LAMANDA, Premier Président de la Cour de Cassation.

Ma démarche avait pour but de lui faire part de la très vive émotion de notre profession à la suite de la polémique qui a suivi la décision rendue par le Conseil Constitutionnel sur la Loi dite « rétention sureté » et de s'assurer que la mission qu'il avait acceptée du Président de la République n'était pas une remise en cause de cette décision.

J'ai donc fait part de notre sentiment au Premier Président.

Celui-ci m'a assuré qu'en aucun cas sa mission ne remettrait en cause la décision du Conseil et il m'a remis copie de la lettre de mission qui mentionne expressément « bien entendu cette décision s'impose à tous ».

Les syndicats de Magistrats (USM, SM et FO) avaient été reçus la veille pour témoigner également de leur émotion dans des termes apparemment équivalents.

J'ai profité de cet entretien pour m'inquiéter auprès du Premier Président de la « dérive victimologique » de notre droit pénal et de la communication politique qui l'accompagne.

Il m'est apparu que mon interlocuteur était parfaitement conscient de cette problématique.

Par ailleurs, le Premier Président LAMANDA n'envisage pas de constituer un groupe de travail pour la préparation de son rapport qui doit être déposé fin mai.

En revanche, il sera attentif à toute contribution écrite.

Bâtonnier Paul-Albert IWEINS
Président